

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 34/2022****Séance du 05 novembre 2022****OBJET : Confortement d'un mur à l'aval de la route communale U Castagnu - Plan de financement et demande de subvention.**Afférents au Conseil : **10**  
Membres en exercice : **10**Date de la convocation : 25/10/2022  
Date d'affichage : 25/10/2022  
Ayant délibéré : 8      Votés Pour : 8  
Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et deux, le cinq novembre à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	M. BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etaient absents</b>
M. BRUNETTI Alain	Mme GUIQUET Sandra
M. MARTINO Enzo	M. VANNI Alain
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opportun de réaliser le confortement d'un mur à l'aval de la voirie communale U Castagnu. Ce mur de soutènement érigé au début des années 1960 présente des désordres structurels qui nécessitent des travaux de confortement.

C'est pourquoi Monsieur le Maire a décidé de faire appel à la SAS PERETTI TRAVAUX SPECIAUX, spécialisée dans le chiffrage de ce type de prestations à exécuter. Les travaux consistent en un rejointoiement mécanique, la mise en place de tirants d'acier ainsi que la pose de croix Saint André.

Monsieur le Maire met sur la table le montant prévisionnel de l'opération. Le montant hors taxe s'élève à la somme de vingt-sept mille neuf cent six euros et soixante centimes (27 906,60 €).

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale.

- **Considérant** la nécessité de conforter le mur à l'aval de la route communale U Castagnu.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	40 %	11 162,64 €
ETAT (DETR)	40 %	11 162,64 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	5 581,32 €
	TVA 10 %	2 790,66 €
		<b>8 371,86 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>30 697,26 €</b>

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.
- **Approuve** le projet arrêté à 27 906,60 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la consultation nécessaire et à signer le marché de travaux.
- **Dit** que la dépense résultant de cette délibération est prévue au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 05/11/2022

Le Maire



Jean-Luc MILLO

